



Elections 2014: où sont les femmes?

FPS 2014

fps

Par Julie Gillet et Sarah Hibo
Service Etudes du Secrétariat Général des FPS
2014
02/515.17.67
sarah.hibo@mutsoc.be

Editrice responsable :
Carmen Castellano
Place Saint-Jean 1-2
1000 Bruxelles

Le 25 mai dernier, plus de huit millions de Belges se sont rendus aux urnes afin de procéder à l'élection directe des 150 membres de la Chambre des représentants, des 21 représentants belges au Parlement européen, des 75 députés du Parlement wallon, des 89 députés du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, des 124 députés du Parlement flamand et des 25 députés du Parlement de la Communauté germanophone. Indirectement, ils ont désigné également 50 des 60 membres du Sénat (les 10 autres étant ensuite cooptés), ainsi que les 94 députés du Parlement de la Communauté française.

A l'heure où tous les gouvernements sont maintenant formés, il est temps de dresser le bilan de ces élections à l'aide de notre calembrette féministe : parmi ces nouveaux élus, combien de femmes ? Constate-t-on une amélioration par rapport à la précédente législature ?

1. Etat des lieux

Suite aux élections régionales et communautaires de 2009, la participation des femmes au processus politique avait considérablement augmenté. Le Parlement wallon comptait 26 députées sur 75 (soit 34,7% de femmes, 16% de plus qu'en 2004) ; le Parlement flamand, 51 femmes sur 124 députés (soit 41,13%, 8,83% de plus qu'en 2004) et le Parlement de la Communauté germanophone deux femmes de plus sur 25 élus (soit 32%, 7,6% de plus qu'en 2004). Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale voyait lui son nombre de députées diminuer, passant de 41 à 39 sur un total de 89 (soit de 46% à 43,8%).

En 2009 également, malgré une diminution de deux sièges au niveau de la représentation belge, le Parlement européen connaissait une augmentation de 7% de femmes (8 députées sur 22, contre 7 sur 24 en 2004).

Concernant le fédéral, au lendemain des élections du 13 juin 2010, le nombre de femmes élues à la Chambre des Représentants s'élevait à 58 sur 150 (soit 38,7%, 2% de plus qu'en 2007). Au Sénat, le pourcentage d'élues atteignait les 38%, avec 27 femmes parmi les 71 sénateurs (soit une augmentation de 8% par rapport à 2007). Ce qui nous amenait à une moyenne de 38% de femmes directement élues au Parlement fédéral, un chiffre plutôt satisfaisant.

Il faut dire que depuis le milieu des années nonante, la Belgique s'est dotée de plusieurs lois visant à augmenter la participation des femmes dans le processus de décision politique et leur présence dans les assemblées. Cette volonté s'est concrétisée par le vote de la « loi des quotas » en 1994, loi interdisant aux partis politiques de constituer des listes électorales dont plus de 2/3 des candidats sont du même sexe. Cette loi a été renforcée par les lois sur la parité en 2002, imposant aux partis politiques de déposer des listes comportant un nombre d'hommes et de femmes équivalent, et l'alternance homme-femme aux deux premières places. Enfin, le principe de la « tirette » (alternance homme/femme sur l'entièreté de la liste) sera obligatoire en 2018 pour les élections communales et provinciales organisées en Région wallonne et à Bruxelles.

Les scrutins se font désormais sur base de listes paritaires. Mais qu'en est-il une fois que le citoyen a fait son devoir ?

2. La présence des femmes dans les assemblées

2.1. La Chambre des représentants

Tableau : Nombre et pourcentage de femmes élues par parti à la Chambre des représentants lors des élections de 2010 et 2014

	Elues/total en 2010	Pourcentage d'élues en 2010	Elues/total en 2014	Pourcentage d'élues en 2014
<i>Partis francophones</i>				
CDH	4/9	44,4%	3/9	44,4%
Ecolo	4/8	50%	3/6	50%
MR	6/18	33,3%	6/20	30%
PP	0/1	0%	0/1	0%
PS	8/26	30,8%	7/23	30,4%
FDf			1/2	50%
PTB-GO			0/2	0%
Sous-total	22/62	35,5%	20/63	31,7%
<i>Partis néerlandophones</i>				
CD&V	6/17	35,3%	6/18	33,3%
Groen!	2/5	40%	3/6	50%
Lijst Dedecker	0/1	0%		
N-VA	13/27	48,1%	14/33	42,4%
Open VLD	6/13	46,1%	6/14	42,8%
SP.A	6/13	46,1%	7/13	53,8%
Vlaams Belang	4/12	33,3%	1/3	33,3%
Sous-total	37/88	42%	37/87	42,5%
Total	59/150	39,3%	57/150	38%

Par rapport à la législature précédente, la représentation des femmes à la Chambre des représentants a légèrement diminué. Au niveau des partis, Ecolo et le CDH sont les meilleurs élèves, avec respectivement 50 et 44,4% femmes élues. Globalement, les partis néerlandophones comptent beaucoup plus de femmes élues dans leurs rangs (42,5%) que les partis francophones, qui en comptent à peine 31,7%, soit moins d'un tiers ! Notons toutefois que ce chiffre est supérieur à la moyenne dans les Parlements nationaux de l'Union Européenne (27,21% de femmes élues).

2.2. Le Sénat

Depuis le 25 mai 2014, le Sénat a profondément changé suite à la sixième réforme de l'Etat. Les sénateurs ne sont plus élus directement. 50 sénateurs sont désignés par les parlements des Communautés et des Régions parmi leurs membres. Les 10 sénateurs restants sont cooptés sur la base des résultats électoraux. Ce nouveau mode de désignation explique peut-être la composition égalitaire du nouveau Sénat : 30 sénateurs et 30 sénatrices. Notons cependant que l'institution a

perdu beaucoup de son pouvoir, et donc de son prestige, puisqu'elle ne se réunit plus désormais de manière permanente et ne s'occupera que des questions institutionnelles.

2.3. Le Parlement européen

Tableau : Nombre et pourcentage de femmes élues par pays au Parlement européen lors des élections de 2009 et 2014

Etats membre	Elues/total en 2014	Pourcentage en 2014	Pourcentage en 2009
Malte	4/6	66,67%	0%
Suède	11/20	55%	55,6%
Irlande	6/11	54%	25%
Finlande	7/13	53,85%	61,5%
Croatie	5/11	45,45%	
Autriche	8/18	44,44%	41,2%
France	32/74	43,24%	44,4%
Pays-Bas	11/26	42,31%	48%
Royaume-Uni	30/73	41,10%	33,3%
Espagne	22/54	40,74%	36%
Italie	29/73	39,73%	22,2%
Portugal	8/21	38,10%	25%
Lettonie	3/8	37,50%	37,5%
Slovénie	3/8	37,50%	28,6%
Allemagne	35/96	36,46%	37,4%
Luxembourg	2/6	33,33%	16,7%
Estonie	2/6	33,33%	50%
Roumanie	10/32	31,25%	36,4%
Danemark	4/13	30,77%	46,2%
Slovaquie	4/13	30,77%	38,5%
Bulgarie	5/17	29,41%	41,2%
Belgique	6/21	28,57%	36,4%
Grèce	5/21	23,81%	31,8%
République Tchèque	5/21	23,81%	18,2%
Pologne	12/51	23,53%	22%
Hongrie	4/21	19,03%	36,4%
Chypre	1/6	16,67%	33,3%
Lituanie	1/11	9,09%	25%
Total	275/751	36,62%	34,9%

Le Parlement européen est composé de 751 députés élus dans les 28 pays membres de l'Union européenne élargie. Il compte désormais 36,62 % de femmes, soit une légère augmentation par rapport à 2009. Plus d'un tiers des pays (10 sur 28) comptent plus de 40% de femmes membres du

Parlement Européen. Quatre pays ont élu plus de femmes que d'hommes : Malte, la Suède, l'Irlande et la Finlande. La Belgique se trouve tout en bas du classement, avec à peine 6 femmes sur ses 21 députés (soit 28%, près de 10% de moins qu'en 2009).

2.4. Le Parlement wallon

Tableau : Nombre et pourcentage de femmes élues par parti au Parlement wallon lors des élections de 2009 et 2014

	Elues/total en 2009	Pourcentage d'élues en 2009	Elues/total en 2014	Pourcentage d'élues en 2014
CDH	4/13	30,7%	8/13	61,5%
Ecolo	5/14	35,7%	1/4	25%
MR	8/19	42,1%	11/25	44%
PS	9/29	31,03%	14/30	46,6%
PTB-GO			0/2	0%
PP			0/1	0%
Total	26/75	34,7%	34/75	45%

Par rapport à la législature précédente, la représentation des femmes au Parlement wallon a connu une augmentation significative, passant de 34,5% à 45% d'élues et se rapprochant de la parité. La proportion de femmes y est la plus élevée de tous les cénacles.

Le CDH se montre particulièrement bon élève, avec plus de la moitié de femmes dans ses rangs.

2.5. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Tableau : Nombre et pourcentage de femmes élues par parti au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale lors des élections de 2009 et 2014

	Elues/total en 2009	Pourcentage d'élues en 2009	Elues/total en 2014	Pourcentage d'élues en 2014
<i>Partis francophones</i>				
CDH	3/11	27,2%	2/9	22,2%
Ecolo	8/16	50%	5/8	62,5%
MR	13/24	54,1%	7/18	38,8%
PS	8/21	38%	8/21	38%
FDf			5/12	41,6%
PTB			2/4	50%
Sous-total	32/72	44,4%	29/72	40,2%
<i>Partis néerlandophones</i>				
CD&V	1/3	33,3%	1/2	50%
Groen!	1/2	50%	1/3	33,3%
N-VA	0/1	0%	2/3	66,6%

Open VLD	2/4	50%	3/5	60%
SP.A	2/4	50%	1/3	33,3%
Vlaams Belang	1/3	33,3%	0/1	0%
Sous-total	7/17	41,1%	8/17	47%
Total	39/89	43,8%	37/89	41,5%

De manière globale, avec 41,5% de femmes, la proportion de femmes au sein de l'hémicycle bruxellois est en légère baisse par rapport à 2009 (43,8%) et 2004 (46%). Elle y reste néanmoins plutôt élevée. De nouveau, c'est du côté néerlandophones que l'on se rapproche le plus de la parité, avec près de 47% d'élues contre 40,2% du côté des francophones.

2.6. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est composé de 75 membres élus en qualité de membres du Parlement wallon et de 19 membres élus par le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est composé de 47% de femmes. En 2009, la proportion de femmes était de 36,2%. En 2014, cette proportion a augmenté pour atteindre 47,8%. En 2014, cette proportion a augmenté pour atteindre 47,8%.

Tableau : Nombre et pourcentage de femmes par parti au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors des élections de 2009 et 2014

	Elues/total en 2009	Pourcentage d'élues en 2009	Elues/total en 2014	Pourcentage d'élues en 2014
CDH			9/16	56,2%
Ecolo			2/6	33,3%
MR			12/30	40%
PS			20/36	55,5%
PTB-GO			0/2	0%
PP			0/1	0%
FDF			2/3	66,6%
Total	34/94	36,2%	45/94	47,8%

3. La présence des femmes au sein des exécutifs

Suite aux élections régionales et communautaires du 25 mai 2014, un accord de gouvernement a été conclu entre le PS et le CDH au niveau wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce qui concerne la participation des femmes au sein de ces différents exécutifs, le gouvernement de la Région wallonne compte une femme sur huit ministres : Eliane Tillieux (PS), ministre de l'Emploi et de la Formation. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est composé de 2 femmes sur 7 ministres : Joëlle Milquet (CDH), vice-présidente et ministre de l'Education, de la Petite enfance, des Crèches et de la Culture et Isabelle Simonis (PS), ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances.

Au niveau de la région bruxelloise, un accord de gouvernement a été conclu entre le PS, le FDF, le CDH, le VLD, le SP.A et le CD&V. Le gouvernement bruxellois est composé de quatre femmes sur huit : Céline Fremault (CDH), ministre du Logement, de la Qualité de Vie, de l'Environnement et de l'Energie, Bianca Debaets (CD&V), Secrétaire d'Etat chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique régionale et communale et de la Transition numérique, de l'Egalité des Chances et du Bien-Etre animal, Cécile Jodogne (FDF), Secrétaire d'Etat chargée du Commerce extérieur et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente et Fadila Laanan (PS), Secrétaire d'Etat chargée de la Collecte et du Traitement des Déchets, de la Recherche scientifique, des Infrastructures sportives communales et de la Fonction publique.

S'agissant du gouvernement fédéral, un accord a été conclu entre le MR, la N-VA l'Open VLD et le CD&V. Sur les dix-huit ministres et secrétaires d'état, quatre mandats sont attribués à des femmes. Il s'agit de Jacqueline Galant (MR), ministre de la mobilité, Marie-Christine Marghem (MR) Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable, Madame Maggie De Block (OpenVLD), Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Elke Sleurs (N-VA) Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale, et à la Politique scientifique.

Le gouvernement flamand (CD&V, N-VA et SP.A) compte quatre femmes sur neuf ministres, tandis que le gouvernement de la Communauté germanophone en compte une sur quatre.

Tableau : Nombre et pourcentage de ministres femmes suite aux élections de 2009 et 2014

Niveau de pouvoir	Nombre de femmes en 2009	Proportion de femmes	Nombre de femmes en 2014	Proportion de femmes
Gouvernement fédéral	5/22	23,8%	4/18	22%
Gouvernement régional wallon	1/8	12,5%	1/8	12,5%
Gouvernement régional bruxellois	2/8	25%	4/8	50%
Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles	3/7	42,8%	2/7	28,5%
Gouvernement flamand	4/9	44,4%	4/9	44%
Gouvernement de la Communauté germanophone	1/4	25%	1/4	25%
Total	16/58	27,5%	16/54	29,6%

Pourquoi si peu d'élues ? Cela tient notamment au regard porté sur les femmes par la société. Les rôles attribués et transmis aux femmes depuis le plus jeune âge par l'éducation, les médias, etc. ne les encouragent pas à être ambitieuses, à se mettre en avant et à défendre leurs idées. Par exemple, le stéréotype de la « fée du logis », épanouie par son ménage et sa famille, douce et humble, et la répartition inégale des tâches qui découle de ce stéréotype, peut décourager les femmes à s'engager politiquement.

Une participation égale des femmes et des hommes aux décisions, à tous les niveaux, est pourtant nécessaire. Pas parce que les femmes feraient « mieux », « différemment », seraient plus honnêtes ou plus gentilles (ce sont des clichés). Simplement parce que nous pensons que la politique ne doit pas être le monopole d'une partie de la population. La politique doit être représentative de la société et accessible à toutes et tous.

Il est également de la responsabilité des partis politiques de veiller à mettre en place un fonctionnement soucieux de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cela passe par une sensibilisation régulière des militant-e-s à l'importance de la participation à la vie politique. Ils doivent porter une attention particulière à ce que les femmes se sentent incluses, au même titre que les hommes, dans le processus démocratique. Et que cela ne passe pas seulement par le droit de vote mais aussi par la participation directe à la prise en décision en se portant candidates sur les listes électorales et en participant aux structures décisionnelles de leurs instances.